

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C. C. A. S. DU 27 MARS 2024

Sur convocation en date du 21 mars 2024, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2024 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Présidente.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	WEYL Aline
MARTIN Hubert	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIÉ

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Absents :

Madame Émilie MONNET

Excusé :

Monsieur Michel CORDIER est arrivé à 18h30

Mise en ligne le :

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 18 heures 00 et après avoir annoncé les procurations données par les membres du conseil d'administration ne pouvant être présents à cette séance, constate que le quorum est atteint.

I-I - Nomination du secrétaire de séance

Madame Béatrice CHATELAIN est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

I-II - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 28 février 2024

Sans observation, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 28 février 2024 à l'unanimité.

II – FINANCES

II-I - Approbation du compte administratif 2023

À l'unanimité,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour tous les différents budgets et en l'absence de Madame le Président,

1/ Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté 2022 sur 2023	1 810,43 €
Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat total d'investissement	1 810,43 €
Reste à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
solde	- €
Excédent d'investissement reporté en recette d'investissement 2024	1 810,43 €

FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté 2023	37 561,22 €
Dépenses de l'exercice	82 843,91 €
Recettes de l'exercice	70 170,00 €
Résultat de l'exercice	- 12 673,91 €
Résultat total de fonctionnement	24 887,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A affecter au compte 002 recette de fonctionnement 2024	24 887,31 €

2/ **CONSTATE** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. »

II-II - Approbation du compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2023

À l'unanimité,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **CONSIDÉRANT** que les comptes ont été régulièrement établis,
- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, en conformité avec le compte administratif 2023 voté,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en tout point identique dans ses résultats au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Madame le Président à donner quitus au comptable public pour la présentation de son compte de gestion 2023 ».

II-III - Affectation du résultat 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour, Monsieur le Vice-président fait part à l'assemblée du résultat de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2023.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu le résultat de l'exercice précédent apparaissant sur le compte administratif et le compte de gestion 2023,

À l'unanimité,

Le Conseil d'administration,

DÉCIDE D'AFFECTER les résultats 2023 au budget primitif 2024 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-12 673,91 €
B/ Résultats antérieurs reportés N-1 ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 37 561,22 €
C/ Résultat de fonctionnement constaté (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 24 887,31 €

Résultat d'investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) N	+ 1 810,43 €
Résultat de cle clôture constaté A reporter en investissement recettes au compte 001 en 2024	+ 1 810,43 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- €
F/Besoin de financement = D + E Besoin à comptabiliser au compte 1068 recettes d'investissement	- €
G/ EXCEDENT REPORTE = C-F A REPORTER COMPTE 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+ 24 887,31 €

II-IV - Vote du budget primitif 2024

Après approbation du compte administratif, du compte de gestion pour 2023, de l'affectation du résultat, Monsieur le Vice-président présente le budget pour l'exercice 2024.

Il expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L. 2311-2 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 février 2024,

- CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- CONSIDÉRANT que les budgets sont votés par nature et par chapitre,

BUDGET GÉNÉRAL

Les équilibres 2024 du budget général sont proposés comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement recettes par chapitre		
74	Dotations, Subventions et particip.	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	24 887,31 €
	Total recettes de fonctionnement	104 887,31 €
Section de fonctionnement dépenses par chapitre		
011	Charges à caractère général	60 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	43 837,31 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement Section d'investissement	- €
	Total dépenses de fonctionnement	104 887,31 €
La section de fonctionnement est équilibrée à		104 887,31 €
POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Section d'investissement dépenses par chapitre		
27	Autres immo financières	2 500,00 €
	Total dépenses d'investissement	2 500,00 €
Section d'investissement Recettes par chapitre		
001	Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
27	Autres immo financières	689,57 €
	Total des recettes d'investissement	2 500,00 €
La section d'investissement est équilibrée à		2 500,00 €
	DEPENSES	RECETTES
Total de la section fonctionnement	104 887,31 €	104 887,31 €
Total de la section investissement	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL	107 387,31 €	107 387,31 €

Monsieur Michel CORDIER intervient sur le sujet de la Téléassistance, et revient sur le choix d'un seul organisme de téléassistance en convention de partenariat avec la commune de Péronnas.

Monsieur Hubert MARTIN indique que la convention de partenariat avec la Mutualité Française de l'Ain existe depuis 1992 et que cette convention prévoit le tiers payant avec la caisse de retraite, le département, et la MARPA et qu'il s'agit d'une gestion assez lourde.

Monsieur Hubert MARTIN indique que plusieurs services ont été simplifiés, dont la MARPA.

Monsieur Michel CORDIER souhaite savoir si le budget 2024 provisionné pour la téléassistance est destiné uniquement aux abonnés de la Mutualité Française de l'Ain.

Monsieur Hubert MARTIN indique qu'il faut une certaine masse d'activité procédurière avec les tiers payants, caisse de retraite et le département et qu'il n'est pas possible de faire du déclaratif.

Monsieur Georges PARRY intervient en indiquant que d'autres sociétés de Téléassistance exercent le tiers payant, et pour ces raisons qu'il n'acquiesce pas, Monsieur Georges PARRY indique qu'il quitte la commission permanente.

Monsieur Hubert MARTIN maintient que le sujet est louable mais confirme la complexité en termes de gestion avec plusieurs sociétés de téléassistance.

Il prend acte des remarques qui sont évoquées et met en avant deux sujets qui seront la priorité pour 2024 ; l'aide au permis pour les jeunes et la prévention du cancer du sein.

Madame Béatrice CHATELAIN prend la parole et souligne que malgré le choix de plusieurs sociétés de téléassistance en convention de partenariat avec la commune le budget provisionné à cet effet serait inchangé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil d'administration du 28 février 2024,

Avec 2 abstentions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir pris connaissance du dossier,

DÉCIDE DE VOTER le budget primitif 2024 du Budget Général, y compris les subventions et participations,

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération. »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Compte Fonction	Libellé	Rappel BP 2023	RAPPEL Réalisé au 31/12/23	Budget prévisionnel 2024	% Variation BP
	Recettes générales	107 561,22 €	107 731,22 €	104 887,31 €	-2,49%
74	Dotations, subventions, participations	70 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	14,29%
7474.02	Subvention et participation de la commune	70 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	14,29%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	170,00 €	0,00 €	-
758.02	Produits divers de gestion courante	0,00 €	170,00 €	0,00 €	-
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
768.01	Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	7713.02	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	(Libéralités reçues - dons)				
	773	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	(Mandats annulés sur exercice antérieur)				
	7788.02	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	(Autres produits exceptionnels - remboursement CAP)				
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 561,22 €	37 561,22 €	24 887,31 €	-33,74%
002.	Excédent reporté	37 561,22 €	37 561,22 €	24 887,31 €	-33,74%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Compte Fonction	Libellé	Rappel BP 2023	RAPPEL Réalisé au 31/12/2023	Budget prévisionnel 2024	% Variation BP
011	Total charges à caractère général	58 140,00 €	38 328,36 €	60 850,00 €	4,66%
60	Achats et variations de stock	350,00 €	198,00 €	300,00 €	-14,29%
60623.02	Alimentation	300,00 €	198,00 €	250,00 €	-16,67%
60632.02	Fournitures petit équipement	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00%
6064	Fournitures de bureau	30,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00%
61	Services extérieurs	2 850,00 €	2 608,72 €	2 800,00 €	-1,75%
611.612	Contrats prestations de services	2 500,00 €	2 313,50 €	2 500,00 €	0,00%
	(portage des repas)				
6182.02	Documentation générale technique	50,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
6188.02	Autres frais divers (adhésion UNCCAS...)	300,00 €	295,22 €	300,00 €	0,00%
62	Autres services extérieurs	54 940,00 €	35 521,64 €	57 750,00 €	5,11%

6228	Honoraires	16 200,00 €	0,00 €	16 200,00 €	0,00%
6228.020	Animation prévention	- €	0,00 €	3 000,00 €	0,00%
6231	Annonces et insertion	50,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	6231.02	50,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00%
6236.02	Catalogues et imprimés	600,00 €	0,00 €	300,00 €	-50,00%
6247	Transports collectifs	9 300,00 €	10 726,80 €	9 200,00 €	-1,08%
	6247.5234	800,00 €	729,04 €	700,00 €	-12,50%
	(pers. en difficulté-chômeurs)				
	6247.612	8 500,00 €	9 997,76 €	8 500,00 €	0,00%
	(pers. handicapées/âgées,bus)				
6248.5213	Divers transp. collectifs	100,00 €	138,50 €	100,00 €	0,00%
	(chèque taxi)				
6234	Réception	28 640,00 €	24 641,99 €	28 900,00 €	0,91%
	6234.020	27 000,00 €	23 413,38 €	27 520,00 €	1,93%
	(Banquet des aînés + animation)	14 000,00 €	10 611,10 €	12 000,00 €	
	(Banquet des aînés) nappage, loc serviettes et vaisselle			1 520,00 €	
	(colis des aînés)	13 000,00 €	12 802,28 €	13 000,00 €	
	(réception animation prévention)			1 000,00 €	
	6234.610	240,00 €	53,61 €	180,00 €	-25,00%
	(cadeaux -centenaires)				
	6234.612	1 400,00 €	1 175,00 €	1 200,00 €	-14,29%
	(coffret cadeaux fin d'année)				
	6234.63	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
	(médailles familles)				
6261.02	Frais d'affranchissement	50,00 €	14,35 €	50,00 €	0,00%
62871	Remboursement frais a la collectivité de rattachement	- €	- €	0,00 €	

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Chapitre Compte Fonction	Libellé	Rappel BP 2023	Rappel Réalisé au 31/12/23	Budget prévisionnel 2024	% Variation BP
65-67	Total autres Charges de gestion	49 421,22 €	44 515,55 €	44 037,31 €	-10,89%
65	Autres charges de gestion courante	47 821,22 €	44 515,55 €	43 837,31 €	-8,33%
65134	Secours	30 621,22 €	31 081,55 €	27 637,31 €	-9,74%
	65134.5234	4 500,00 €	1 388,67 €	2 000,00 €	-55,56%

	<i>(secours aux familles, argent, bons alimentaires)</i>				
	65134.5234	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00%
	<i>(secours chrs cantine)</i>				
	65134.612	10 221,22 €	7 979,13 €	8 000,00 €	-21,73%
	<i>(télé alarme)</i>				
	65134.63	800,00 €	331,25 €	470,00 €	-41,25%
	<i>(Aide à la famille - autres centres de loisirs)</i>				
	65134.63	14 000,00 €	19 891,50 €	15 567,31 €	11,20%
	<i>(Aides à la famille - centre loisirs Calypso)</i>				
	65134.63	1 000,00 €	1 491,00 €	1 500,00 €	50,00%
	<i>(Aide à la famille - activité Agora)</i>				
65748	Subventions	17 200,00 €	13 434,00 €	16 200,00 €	-5,81%
	65748.02	14 000,00 €	11 234,00 €	13 000,00 €	-7,14%
	Convention Epicerie solidaire	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	0,00%
	Subventions exceptionnelles et dons à des personnes morales	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%
	<i>(Subventions aux associations et organismes à but non lucratif)</i>				
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €	200,00 €	100,00%
	673	0,00 €	0,00 €	100,00 €	-
	<i>(titres annulés sur exercice antérieur)</i>				
	678	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00%
	<i>(Charges exceptionnelles)</i>				
023	Virement à la section d'investissement	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	023 virement	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
Total des charges		107 561,22 €	82 843,91 €	104 887,31 €	-2,49%

III – DIVERS

3.1 - Attribution des aides récurrentes (comptabilisées ou non)

ILAN CCAS 2024 situation au 01/01/2024

MOIS	TELEALARME		TRANSPORT				CHEQUES TAXI		PORTAGE REPAS		CHEQUES ALIMENTAIRES		Épicerie Solidaire	
	Nombre de personnes	Montant	demandeurs d'emploi	Personnes Handicapées	Personnes Agées	Montant	Nombre de personnes	Montant	Nombre de personnes	Montant	Nombre de personnes	Montant	Nombre de personnes	Montant
ANVIER	61	793,14 €	0	3	40	702,20 €	1	90,00 €	6	252,00 €	0	0,00 €	0	- €
FÉVRIER	62	793,64 €	3	3	62	1 061,60 €	4	360,00 €	6	270,00 €	1	100,00 €	1	190,00 €
MARS											1	100,00 €	2	436,00 €
AVRIL														
MAI														
JUIN														
JUILLET														
AOÛT														
SEPTEMBRE														
OCTOBRE														
NOVEMBRE														
DÉCEMBRE														
Montant		1 586,78 €				1 763,80 €		450,00 €		522,00 €		200,00 €		626,00 €
Montant TOTAL														3 384,78 €
Pourcentage montant total		47%				52%		13%		15%		6%		18%

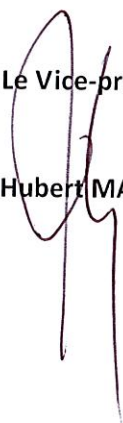
Sans autre sujet à aborder, Monsieur le Vice-président clôt la séance à 19H10 heures.

Prochain Conseil d'administration

Mercredi 24 avril 2024 – 18H00

Le Vice-président,

Hubert MARTIN



La Secrétaire,

Béatrice CHATELAIN

